

## GÉRER LES SINISTRES MATÉRIELS AUTOMOBILE - PERFECTIONNEMENT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR038	8 jours - 56 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	4500,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre rapidement et avec efficacité les règles et procédures de gestion applicables à la gestion des sinistres matériels automobile complexes dans un cadre légal et/ou conventionnel.

#### **Métiers préparés :**

Gestion et indemnisation des sinistres matériels automobile complexes

#### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

### POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

Ce parcours de formation, alliant apports théoriques et applications pratiques, est destiné à des gestionnaires sinistres matériels automobile qui souhaitent acquérir les compétences nécessaires pour gérer des sinistres complexes nécessitant une technicité élevée.

### **Formateur(s) :**

**Ce parcours de formation est animé par des professionnels de l'assurance automobile, formateurs experts de l'Ifpass**

## **PROGRAMME**

Cette formation permet de valider le bloc 2 du titre RNCP34171 - Chargé d'indemnisation en assurance - BC02 : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique

#### **A. OPTIMISER LE REGLEMENT DES SINISTRES MATÉRIELS AUTO - 3 jours**

1. Loi Badinter
2. Cas particuliers
3. Mise en œuvre de l'expertise et rôle de l'expert dans la gestion du dossier
4. Convention IRSA
5. Exercer les recours matériels

#### **B. OPTIMISER LA PRATIQUE DU BAREME AUTOMOBILE - 1 jour**

1. Analyser les types d'accidents
2. Identifier les interdictions
3. Études de cas

#### **C. CONVENTION IRSA : OPTIMISER LA PRATIQUE DE LA PROCEDURE D'ESCALADE - 1 jour**

1. Formalisme de la gestion des recours dans le cadre de la convention IRSA (rappel)
2. Conditions de fonds et formalisme des contestations
3. Zoom sur la notion d'arrêt / immobilisation

#### **D. RECOURS DROIT COMMUN DANS LES SINISTRES AUTOMOBILES - 2 jours**

1. Présentation des différents fondements juridiques permettant la présentation d'un recours
2. Définir l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour une bonne instruction du dossier
3. Elaborer une stratégie en fonction des objectifs et des fondements juridiques disponibles

#### **E. ACCIDENT DE LA CIRCULATION ROUTIERE : ANALYSER LA RESPONSABILITE EN DROIT COMMUN - 1 jour**

1. Fondements de la responsabilité des conducteurs
2. Analyse d'étude de cas en groupe

### **Validation des acquis :**

**L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation. La validation d'un bloc est acquise par l'expérience professionnelle du candidat (VAE) ou par le suivi d'un parcours de formation.**

## **PUBLIC**

Gestionnaires ou Rédacteurs.rices sinistres complexes  
Gestionnaires de sinistres matériels automobile confirmés

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des**

aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes  
+ pratique d'un an minimum.

**AA124 - AA260 - AA125**

**ou**

**CR037 Gérer les sinistres matériels automobile - bases**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

4500,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:18